

Périgueux, le 23/06/2023

M. LOSEILLE
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
et Technologiques
Aux
Parents d'élèves des classes de Bac Professionnel

Objet : Note d'information – Equipement de Protection Individuelle – Aides régionales Nouvelle Aquitaine

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa scolarité en Bac Pro MV, votre enfant doit participer à des activités professionnelles.

Pour assurer sa sécurité et dans le respect de la réglementation du travail, la Région Nouvelle Aquitaine fournit les Equipements de Protection Individuelle ainsi qu'un outillage minimum à chaque élève pour un montant de 115€.

Lors des journées de rentrée, un essayage des Equipements Individuels de Protection sera assuré par l'équipe pédagogique et par le magasinier pour une commande et une fourniture courant septembre.

Cet équipement pourra être rangé dans un casier individuel, il sera sous la responsabilité de l'élève pour la durée totale du cycle de formation (3 ans), il ne sera en aucun cas fourni d'équipements supplémentaires en cas de perte, vol ou dégradation.

Enfin, votre enfant peut bénéficier d'autres aides du conseil régionale consultables sur le site :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/lycees>

Transports scolaires :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/toute-lactualite-des-transports/inscription-aux-transports-scolaires-pour-la-rentree>

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques par courriel ou par téléphone.

Je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Philippe LOSEILLE